

La lettre de L'URPS BIOLOGISTES OCCITANIE



ÉDITORIAL

DÉCALAGES

Cette période pré estivale a été notamment marquée par la mobilisation autour du nouveau PRS sur lequel l'URPS Biologistes a travaillé via les groupes de travail ARS, et a soumis une contribution à l'ARS en explicitant tous les points devant être insérés dans la rédaction de ce PRS. Les propositions de la profession ont été exposées lors d'une réunion fin mai avec l'ARS pour parler de la biologie locale et nationale, de la biologie d'aujourd'hui et de demain. Mais pour que ces propositions soient opérationnelles, et ces objectifs réalisés, il faut que les budgets suivent... et comme tous les autres professionnels de santé, nous ne sommes pas rassurés... Il y a un décalage entre une CNAM qui finance et une ARS qui doit appliquer les politiques de santé définies.

Richard Fabre, vice-président de l'URPS Biologistes Occitanie

DIGITAL

SÉGUR DE LA SANTÉ : LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE EN MARCHÉ DANS LES LABORATOIRES

Se servir du numérique afin de faciliter le partage des données de santé. C'est un des objectifs adopté lors du Ségur de la santé en 2021. Afin que les laboratoires de biologie médicale puissent s'équiper de logiciels compatibles avec « Mon espace santé » et se mettre ainsi en conformité avec leurs obligations réglementaires, l'Etat a investi massivement auprès des éditeurs de logiciels. Les versions dites « Ségur référencées » des différents systèmes d'information de laboratoire (SIL) commencent à être déployées.

Dématérialiser pour mieux traiter et partager les données de santé. L'idée n'est pas nouvelle, et la profession des biologistes y est soumise depuis un décret

de janvier 2016. Ce dernier prévoyait notamment la structuration des comptes-rendus (CR) de biologie médicale selon le cadre des interopérabilités des systèmes d'information de santé (CI-SIS), l'insertion de ces CR dans le dossier médical partagé (DMP) des patients et la communication des résultats aux prescripteurs par messagerie sécurisée de santé (MSSANTE).



Bernard Nespoulous

« Ce décret a défini le chemin vers la dématérialisation des documents dans notre pro-

fession, précise Bernard Nespoulous, chargé des questions numériques au sein de l'URPS biologistes Occitanie. *C'était un point de départ certes très ambitieux mais difficile à mettre en pratique, sans logiciel adapté et avec un DMP peu utilisé.* »

En 2021, le Ségur de la santé - et son volet numérique - marque un coup d'accélérateur. Afin de « rattraper le retard national sur le partage des données de santé, d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé » précisent le ministère de la Santé et l'agence numérique en santé, l'Etat a consacré près de deux milliards d'euros d'investissement pour le développement de « Mon espace santé ».

(Suite page 2)

AU SOMMAIRE

**SÉGUR DE LA SANTÉ
LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE EN MARCHÉ DANS LES LABOS
(LIRE PAGE 1)**

**JULIE DURAND
"LE NUMÉRIQUE DOIT ÊTRE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE COORDINATION DES PARCOURS DE SOINS"
(LIRE PAGE 3)**

**LA PAROLE EST À VOUS :
"NOUS AVONS TOUS INTÉRÊT À ALIMENTER LES DMP"
(LIRE PAGE 4)**

DIGITAL

SÉCURITÉ DE LA SANTÉ :
LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE
EN MARCHÉ DANS LES LABORATOIRES

(Suite de la page 2)

Côté citoyen, « Mon espace santé » est une application dans laquelle on retrouve l'ancien DMP, la messagerie où converser de manière sécurisée avec des professionnels de santé et un catalogue d'applications agréées pour la santé. Côté professionnel, le Ségur c'est de l'argent mis sur la table afin d'améliorer les logiciels métier. Ces logiciels permettront une alimentation des DMP beaucoup plus fluide et simplifiée, de communiquer via une messagerie sécurisée avec les patients et d'autres professionnels de santé engagés dans le parcours de soins.

Deux sous-volets de financement ont été mis en œuvre pour les laboratoires de biologie médicale. Un premier volet concerne les équipements et prévoit le financement de l'installation dans les laboratoires de nouvelles versions de systèmes de gestion de laboratoire (SGL), dites « référencées Ségur ». Très concrètement, c'est au laboratoire de se rapprocher de son éditeur de logiciel afin de définir un plan commun (pour la mise à jour du SGL et le transcodage LOINC du catalogue d'examen), et c'est ensuite la puissance publique qui règle la facture (enveloppe forfaitaire comprise entre 27 000 € TTC et 46 278 € TTC selon le nombre de sites géographiques utilisateurs). Doivent être inclus dans le pack : le déploiement, le paramétrage, la formation, maintenance, etc... Attention, l'ensemble de cette prestation doit être réalisé avant le 20 septembre 2023 pour le SGL. « En définissant les référentiels et services socles ainsi qu'en finançant les éditeurs directement, affirme Bernard Nespoulous, ce projet a permis un décollage des développements. »

« Les versions « Ségur compatibles » des SGL arrivent et commencent à être déployées dans nos laboratoires, poursuit Arnaud Caussanel. Mais ces changements ne s'opèrent pas d'un seul clic de souris et mobilisent fortement nos ressources pour l'année 2023 : paramétra-

ge des codes LOINC, incrémentation du RPPS dans toutes les fiches médecins et préleveurs externes, procédure d'identitovigilance à revoir, compte-rendu à adapter en intégrant l'INS, datamatrix, ... »

Second sous-volet de financement prévu : les usages. Ces logiciels ouvrent en effet de nouvelles perspectives fonctionnelles sur le partage et l'échange des données de santé, et l'objectif de ce volet est d'inciter les acteurs à partager les données de santé.

Car là est un des enjeux majeurs du Ségur du numérique en santé : l'interopérabilité. Cette dernière devrait ouvrir la voie aux innovations futures que sont l'accès au DMP des patients par les

OÙ EN ÊTES-VOUS DANS VOS LABORATOIRES ?

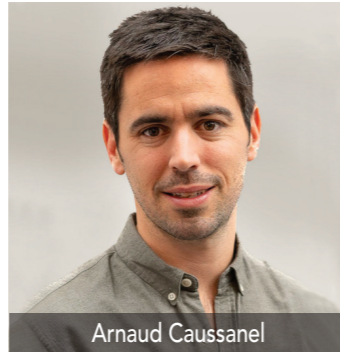
Il y a quelques années, l'URPS avait fait un état des lieux des outils utilisés dans les LBM de la région. Il est aujourd'hui nécessaire de refaire un audit des SIL. Cet inventaire des systèmes d'information des professionnels de santé semble important dans un but d'accélérer l'interopérabilité.

A ce titre, l'URPS va vous envoyer prochainement un sondage sous la forme d'un Google Form auquel vous êtes invités à répondre.

laboratoires facilitant l'interprétation des bilans, la prescription connectée (e-prescription), les échanges de façon sécurisée entre établissements de santé, la coordination avec les services des logiciels notamment en lien avec les outils des CPTS (Spico Dossiers, Téléexpertise...). Avec à la clef une meilleure fluidité dans les échanges entre les professionnels de santé (arrêt des fax, courriers postaux...) et un gain de temps pour tous.

« C'est le sens des choses, souligne Bernard Nespoulous. On ne peut ima-

giner une pérennité infinie à notre petit carnet bleu de santé, au moment où tout est numérique et lorsque les patients sont de plus en plus friands d'applications pouvant analyser des performances ou un suivi de leurs données de santé. Dans la mesure où tout est réalisé dans un cadre éthique et conforme à la sécurité des données, ces évolutions semblent d'une implacable logique. »



Arnaud Caussanel

« Il s'agit aussi d'une opportunité pour les laboratoires puisqu'ils représentent une des principales sources de données de santé, certainement sous-exploitées au niveau épidémiologie », poursuit Arnaud Caussanel. La pandémie COVID a mis en lumière le rôle central et la réactivité que peuvent apporter les laboratoires de biolo-

gie, avec des photographies en temps réel sur la France entière. Ce type de process peut se décliner pour le suivi de différentes pathologies.

« Corollaire à cela, la gestion du big data de données de santé sera certainement un enjeu majeur à l'avenir qu'il faudra prendre en main et bien maîtriser au niveau de la profession, mais surtout ne pas s'en détourner, conclut Bernard Nespoulous. Des sociétés comme Google, Apple ou Microsoft sont déjà dans la course et l'ont bien compris. »

A. C., B. N. et Ch.D.

INTERVIEW « LE NUMÉRIQUE DOIT ÊTRE AU SERVICE
D'UNE MEILLEURE COORDINATION DES PARCOURS DE SOINS

Depuis début mars, Julie Durand a pris la direction du groupement régional d'appui au développement de la e-Santé (GRADeS) en Occitanie. Sous l'égide de l'ARS, et en coordination avec l'assurance maladie, le GRADeS contribue à appliquer à l'échelle régionale la politique nationale de numérique en santé auprès de l'ensemble des acteurs de soins et des usagers.

Pourquoi le déploiement du numérique en santé est-il un enjeu de premier ordre ?

Aujourd'hui, c'est souvent le patient qui coordonne son parcours de soins. L'objectif du Ségur du numérique en santé est de favoriser - avec accord de l'utilisateur - le partage d'informations entre les professionnels pour une meilleure prise en charge. Un exemple. Actuellement, les biologistes se voient remettre une prescription d'analyses sans forcément avoir le contexte. S'ils avaient accès via le dossier médical partagé à certaines informations, ils pourraient adapter leurs pratiques lorsque cela est pertinent.

Tout cela semble simple énoncé ainsi. Mais pour que cela fonctionne, il faut que laboratoires, généralistes, et les autres acteurs de santé parlent tous le même langage. Cela implique une évolution des pratiques numériques, une identito-vigilance, et bien sûr, la sécurisation du partage des données.

Un des enjeux majeurs est donc la cybersécurité. Comment le GRADeS accompagne-t-il les professionnels de santé sur ce sujet ?

Les ressources étant limitées, il a fallu prioriser. Cette année, à la demande de l'ARS, le groupement a ciblé les établissements de santé. A destination des professionnels de santé libéraux, nous faisons plutôt de la sensibilisation sur les bonnes pratiques à adopter et les engageons à utiliser des services sécurisés, notamment pour le partage de résultats. Très concrètement le GRADeS met à disposition des professionnels de l'Occitanie deux outils financés par l'ARS. Le premier : une messagerie sécurisée de santé. Cette dernière permet de s'envoyer des mails de manière sécurisée entre professionnels de santé. D'autres solutions existent sur le marché, et qu'elle que soit celle retenue par le professionnel, nous pouvons l'accompagner pour l'installation et la prise en main.

Second service mis à disposition : une messagerie instantanée baptisée Spico-discussions. Elle est intégrée dans le cadre du programme e-parcours, et permet de partager des messages instantanés entre professionnels de santé, au sein



Julie Durand, directrice du GRADeS

d'un cercle de soins. Pour plus d'ergonomie, cette messagerie est en cours d'évolution.

Pour partager, il faut être plusieurs... Le numérique vient en appui d'une organisation. La structuration du monde libéral est un sujet important, c'est pourquoi nous travaillons beaucoup avec les URPS, les CPTS, etc.

Selon vous, quel est le rôle des biologistes dans la chaîne de transmission d'informations ?

Je me garderai bien de répondre à la place du national sur la place et fonction de chacun. Nous sommes dans un contexte où il y a un fort enjeu sur l'accès à la santé. Les métiers de la santé sont en tension, chaque professionnel a des compétences spécifiques. La question, à mon sens, est de savoir comment travailler en commun et en bonne intelligence pour répondre aux besoins de nos patients. Le numérique vient en support de cette coordination, mais il n'est qu'un moyen, et nécessite un accompagnement à la prise en main.

Le numérique évolue vite. D'aucuns ne parlent déjà plus d'outils, mais d'intelligence artificielle...

C'est un sujet qui nous interroge : quel sera l'impact de l'intelligence artificielle sur nos professions de santé demain ? A ce titre, la biologie est un bel exemple. C'est une profession qui peut être fortement impactée dans ses pratiques quotidiennes. Elle a déjà connu des révolutions ces dernières années, notamment avec la génomique. Là, nous sommes sans doute à l'aune de la révolution de l'IA. Quelles grandes évolutions apportera-t-elle ? Il est encore un peu tôt pour répondre à cette question.

DERNIÈRE MINUTE > Jean-Christophe CALMES, médecin généraliste et président de l'URPS ML Occitanie, vient d'être élu président du GRADeS (Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé)

FOIRE AUX
QUESTIONSRÉPONSES APPORTÉES
PAR ESANTÉ OCCITANIE

Pourquoi peut-il y avoir des différences entre l'INS et la pièce d'identité ? Depuis le 1er janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec l'identité nationale de santé (INS). Elle est constituée d'un matricule INS (numéro personnel d'inscription, en général identique au numéro de sécurité sociale) et de 5 traits d'identité (nom de naissance, prénoms, sexe, date de naissance et le code INSEE du lieu de naissance). L'INS s'appuie sur les traits communiqués au moment de la naissance, alors que les titres d'identités (carte d'identité ou passeport) s'appuient sur les traits communiqués lors des demandes successives de titres d'identités, et prend donc en compte des modifications, par exemple de prénoms.

À quoi sert le format datamatrix pour les biologistes ? Les laboratoires de biologie médicale (LBM) et l'établissement français du sang (EFS) ont demandé l'affichage de ces données sous forme d'un code à barres. Le datamatrix INS doit obligatoirement être imprimé sur les supports physiques contenant des données de santé référencées avec l'INS (comme par exemple des comptes-rendus d'hospitalisation, des résultats d'analyses de biologie etc.) Cette impression est facultative si un autre code à barre 2D-DOC signé contenant les données obligatoires de l'identité nationale de santé est également présent sur le support physique. Lors d'échange de fichier pdf dans des documents conforme au standard CDA r2 niveau 1, il est obligatoire d'intégrer le datamatrix INS dans le fichier pdf.

Le CDA R2 Niveau 3 - quelle différence entre un compte-rendu PDF et le CDA ?

Le PDF est une image alors que le CDA R2 est un échange de données structurées qui peuvent être exploitées par un DPI, un SGL ou un serveur de résultat d'analyse.

Pourquoi est-il important de paramétrer la MSSanté dans le SIL ? Lorsque la MSSanté est paramétrée sur le SIL du laboratoire, le compte-rendu d'analyses est envoyé au médecin prescripteur sur la base de son RPPS ou de son adresse MSSanté, qui peut être retrouvée grâce au RPPS. Adressez-vous à votre éditeur pour paramétrer la MSSanté sur votre SIL.

INTERVIEW

« LES LABORATOIRES D'ANALYSES SONT LES PLUS GROS POURVOYEURS DE DOCUMENTS DANS LES DMP »

Anne Boutillon est référente régionale des responsables des services numérique en santé des CPAM en Occitanie. Elle détaille l'importance du travail des biologistes dans la chaîne d'alimentation de « Mon espace santé ».

En quoi les biologistes sont-ils importants pour le fonctionnement de « Mon espace santé » ?

Ils sont un maillon très important de la chaîne d'alimentation de « Mon espace santé » et de la coordination du parcours de soins des patients. A la mi-mai et sur les douze derniers mois, 44 labs d'Occitanie ont alimenté plus d'1,5 million de dossiers médicaux partagés (DMP) avec leurs comptes-rendus de biologie. Cela représente près de 6 millions de résultats déposés. Pour l'Assurance maladie, il est essentiel que les « espaces santé » ne soient pas des coquilles vides. Nous sommes là pour accompagner les professionnels de santé dans l'évolution des usages, et donner du sens à toutes les fonctionnalités Ségur (prestation de mise à jour du logiciel de gestion de cabinet prise en charge par l'État, installation et formation des professionnels).

Qu'est ce qu'est exactement l'identité nationale de santé (INS) des patients ?

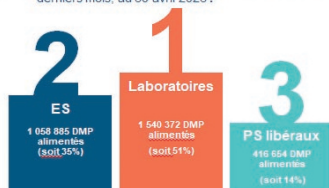
C'est un peu comme le numéro d'assurance maladie. Quand un patient ira au laboratoire, il devra présenter sa pièce d'identité afin que le ou la secrétaire puisse comparer les données administratives (nom, prénom, sexe, lieu de naissance, etc) présentes dans les logiciels métier et celles sur le document d'identité. Il y a un enjeu de sécurité, l'objectif est que le compte rendu

soit aiguillé vers le bon DMP. Chaque professionnel de santé devra donc faire -une seule fois- cette vérification de données administratives. Ce n'est absolument pas un contrôle d'identité. En un clic, l'INS est certifiée, et le professionnel pourra ensuite alimenter le DMP.

Quelle formation allez-vous proposer aux personnels des secrétariats dans les laboratoires ?

La CPAM - et après discussion avec les représentants des biologistes - souhaite proposer des accompagne-

DMF Répartition des alimentations de DMP par acteur hors Assurance Maladie et patient, sur les 12 derniers mois, au 30 avril 2023 :



ments, peut-être sous la forme de webinaires à l'attention des secrétaires. On sait que les personnes au secrétariat dans les laboratoires vont également avoir un rôle très important sur l'activation de « Mon espace santé ». Aujourd'hui, 98% des Français en ont un ouvert mais pas nécessairement actif. Il y a une manipulation simple à faire. Ce sont les secrétaires qui vont appuyer ce discours en expliquant : « On va vous déposer votre compte rendu de bio sur votre DMP et on vous l'envoie par messagerie sécurisée, pensez à aller les consulter ».

Quel intérêt ont les biologistes à utiliser cette messagerie sécurisée de santé ?

C'est un nouveau canal de communication entre laboratoires et patients. Les biologistes auront la possibilité de pousser les comptes-rendus en double : une fois sur le DMP, une fois sur la messagerie sécurisée de santé. Cela va permettre d'éviter au patient d'aller se connecter sur le serveur du biologiste ou de revenir au laboratoire chercher ses résultats. Les biologistes n'auront ainsi plus à envoyer les CR. En bref, ce sont des économies, et plus de sécurité pour les données.

« Ce n'est pas un contrôle d'identité mais une vérification des données administratives. »

On en est-on de l'e-prescription? Et de la e-carte Vitale ?

L'ordonnance numérique vise à dématérialiser et sécuriser le circuit de la prescription entre les médecins et les professionnels de santé prescrits. D'ici fin 2024, elle concernera tous les prescripteurs et prescrits. La e-carte Vitale devrait être déployée sur tout le territoire en 2024 et jusqu'à fin 2025. A terme, elle permettra aux usagers d'avoir leur carte vitale sur leurs smartphones. Les professionnels de santé pourront alors dématérialiser les flux même si la carte vitale physique n'est pas présente. Dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue que le numérique en santé est un outil pour rendre plus efficient le parcours de soin.

< La parole est à VOUS >

« L'OBJECTIF C'EST L'INTEROPÉRABILITÉ »

Il y a quelques semaines, le logiciel du laboratoire Inovie-Biofusion est passé en version « Ségur référencée ». L'aboutissement d'un an de travail entre biologistes, informaticiens et éditeur de logiciel. Chronique d'un changement.

17 avril 2023, jour de migration du système informatique (SIL) vers une version « Ségur référencée » pour les vingt-trois sites du laboratoire de biologie médicale Inovie-Biofusion (Tarn-et-Garonne, Lot et Haute-Garonne).

Tout ne s'est pas fait en un clic ! En amont, il a fallu près d'un an d'échanges entre biologistes, informaticiens et fournisseur de logiciel. « Une phase test de deux mois a été mise en place avant la migration afin de régler les paramétrages, de faire une sauvegarde des données, et en parallèle, de former les personnels », détaille Arnaud Caussanel, président d'Inovie-Biofusion. Dans ce laboratoire, 3500 dossiers sont traités chaque jour. Ici, comme ailleurs, l'enjeu de la mise en pratique du Ségur numérique était double : que tout fonctionne techniquement, et remporter l'adhésion des personnels. Certains craignaient un allongement du temps d'enregistrement des dossiers, notamment lors de la qualification de l'identité nationale de santé. « L'interface a changé, poursuit Arnaud Caussanel. Des webinaires ont été proposés à nos personnels et une communication a aussi été faite à destination des patients. Il est important d'expliquer pourquoi on leur demande une pièce d'identité, quel est le but de l'INS. »

Côté pratique, une cellule d'accompagnement en interne a été mise en place le soir de la bascule, puis des rapports ont été faits à l'éditeur. Ces derniers ont développé des versions des logiciels dans des délais restreints par un calendrier serré. Si dans l'ensemble les mises à jour se sont bien passées, il reste encore toutefois des points à améliorer. Le président d'Inovie-Biofusion voit cependant des « plus » à cette nouvelle version : « L'envoi des comptes-rendus directement sur la messagerie sécurisée de « Mon espace santé ». Et l'accès à un annuaire de santé. Il faut garder en tête que l'objectif est de garantir une meilleure interopérabilité. »

Dans chaque numéro de la Lettre des Biologistes Occitanie, la parole vous est donnée. L'occasion pour ceux qui le souhaitent de partager une innovation, une initiative ou un fonctionnement particulier à un laboratoire. Pour participer, contactez l'URPS.

La fréquence de publication de la Lettre est réduite à 6 numéros par an. L'envoi papier est restreint à certains acteurs.

Vous pouvez retrouver la Lettre en version numérique sur le site internet de l'URPS : <https://www.urps-biologistes-occitanie.fr/la-lettre-de-l-urps/> ou en scannant le QRcode ci-contre >

LA LETTRE DE L'URPS BIOLOGISTES OCCITANIE
URPS.BIOLOGISTES.MP@GMAIL.COM

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : MORGANE MOULIS, PRÉSIDENTE DE L'URPS

RÉALISATION & DESIGN : AGENCE LSP - PIERRE LASRY

RÉDACTION : CHARLOTTE DUBOIS

COPYRIGHT 2023 - MONTPELLIER - TOULOUSE

RETROUVEZ-NOUS SUR LE SITE URPS :
[urps-biologistes-occitanie.fr](https://www.urps-biologistes-occitanie.fr)

L'URPS Biologistes Occitanie est une association, regroupant les biologistes responsables, dont le but est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. Elle peut conclure des contrats avec l'Agence Régionale de Santé (ARS Occitanie) et assurer des missions particulières impliquant les professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétence de l'agence. Elle assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

